

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 octobre 2019 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice 17
Présents 13
Votants 16
Absents 04

L'an deux mille dix-neuf, le sept octobre,
Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Date de convocation : 02/10/2019

Présents : M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. J-L DUFFAIT, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON.

Excusés : Mme L. GAIFFE (procuration à Mme S. ARNOUX), M. J. GARREAU (procuration à M. R. BINETRUY), M. F. BEZ (procuration à Mme C. ROGNON), Mme N. LIMOGES.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme E. JULLIARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h30, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20191007-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 septembre 2019

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2019. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

20191007-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
03/10/2019	BOULANGER	311.67 €	Four pyro Electrolux pour Périscolaire
16/09/2019	INSTALL'NORD	504.00 €	Grilles + glissières pour frigo pour Périscolaire
02/10/2019	LA MANIÈRE ET LA MATIERE	694.00 €	Pose d'une marche en pierre – porte accès entre église et cloître (sécurité)

20191007-03 Choix des prestataires pour les travaux d'Accessibilité des Equipements Publics

Monsieur Régis BINETRUY explique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 1^{er} octobre 2019, afin d'examiner les offres des entreprises pour la réalisation des travaux d'Accessibilité des équipements publics.

Le marché se décompose en 6 lots. Seulement 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

➤ **Lot 01 – Terrassement, VRD, maçonnerie, signalisation**

Estimation des travaux = 46 014.58 € HT

Absence de réponse

► **Lot 02 – Charpente métallique, serrurerie**

Estimation des travaux = 27 150.40 € HT

Absence de réponse

► **Lot 03 – Menuiserie**

Estimation des travaux = 46 014.58 € HT

Absence de réponse

► **Lot 04 – Plâtrerie, peinture, carrelage, sols souples**

Estimation des travaux = 9 363.50 € HT

1 seule réponse : **Entreprise SALVI** à Morteau

Valeur technique = 43.50/60 – Prix des prestations = 20/40 – Total 63.50/100

Offre de l'entreprise = 13 201.40 € HT (offre supérieure à l'estimation).

Compte-tenu de l'offre unique proposée, il serait souhaitable éventuellement d'élargir la consultation.

► **Lot 05 – Plomberie sanitaire**

Estimation des travaux = 14 400.00 € HT

Absence de réponse

► **Lot 06 - Electricité**

Estimation des travaux = 14 400.00 € HT - 2 offres :

- **Entreprise VAL ELEC** à Montlebon

Valeur technique = 39/60 – Prix des prestations = 20.60/40 – Total 59.60/100

Offre = 14 083.27 € HT

- **Entreprise BALOSSI-MARGUET** à Morteau

Valeur technique = 37.50/60 – Prix des prestations = 19.44/40 – Total 56.94/100

Offre = 15 819.90 € HT

Pour ce lot, le Conseil municipal est invité à désigner l'attributaire du marché. Monsieur BINETRUY ne souhaite pas prendre part au vote pour ce lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE que les **lots 01** (Terrassement, VRD, maçonnerie, signalisation) – **02** (charpente métallique, serrurerie) – **03** (Menuiserie) et **05** (plomberie sanitaire) sont réputés **infructueux** en raison d'absence de réponse.
- DECIDE que le **lot 04** – Plâtrerie, peinture, carrelage, sols souples, est réputé **infructueux** également, car une seule offre a été proposée. Il convient d'élargir la consultation.
- DECIDE qu'il sera lancé une consultation en **marché restreint** des entreprises, pour les **lots 01 – 02 – 03 – 04 et 05**.
- DECIDE de retenir l'entreprise **VAL ELEC** de Montlebon, pour la réalisation des travaux du **lot 06** – Electricité, pour un montant de **14 083.27 € HT** ; et AUTORISE Mme le Maire à signer l'Acte d'Engagement et toutes les pièces nécessaires au marché.

20191007-04 Reconduction du Contrat d'exploitation de la Station d'Ultrafiltration avec Gaz et Eaux

Monsieur Pascal DEJARDIN explique au Conseil municipal que le contrat signé avec Gaz et Eaux pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la station d'ultrafiltration de Derrière le Mont est arrivé à échéance le 30 septembre 2019.

Ce contrat inclut la mise en place d'un service d'astreinte fonctionnant 24 heures sur 24, 365 jours pas an, ainsi que les interventions d'urgence sur la Station.

La rémunération du prestataire s'élèvera à 8 150.00 € HT / trimestre, soit 32 600.00 € HT / an.

La date d'entrée en vigueur du présent contrat est le 1^{er} octobre 2019, pour une durée de 2 ans, et reconductible une fois pour une durée de 1 an.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention) :

- ACCEPTE les termes du contrat d'exploitation de la station d'ultrafiltration avec Gaz et Eaux ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer ce contrat.

20191007-05 Révision de la convention avec la commune de Morteau pour l'adduction d'eau depuis la source de Derrière le Mont

Une convention, signée le 24/05/2000, avec la commune de Morteau définit les conditions techniques et financières relatives à l'exploitation de la Source de Derrière le Mont ainsi que la station de traitement.

Cette convention arrivera à échéance le 24/05/2020, date à laquelle les nouveaux conseils municipaux viendront de se mettre en place.

Ceci étant et dans le cadre de la loi Notre et compte tenu de l'absence de visibilité sur les transferts de compétence, afin de préserver la continuité du service public, il est proposé de prolonger cette convention jusqu'au 31/12/2020 dans les termes actuels. Ce qui permettra aux prochains conseils municipaux de prendre le temps de réexaminer les termes du contrat.

Il conviendra alors de réaliser une synthèse des différents frais supportés depuis 10 ans (investissement et fonctionnement), afin d'avoir tous les éléments en main.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de prolonger cette convention, dans les termes actuels, jusqu'au 31/12/2020.

20191007-06 Travaux de déplacement et rénovation du Monument aux Morts

En concertation avec les Anciens Combattants, Mme le Maire propose au Conseil municipal le déplacement et la rénovation du Monuments aux Morts, pour sa protection et sa mise en valeur (devant la Mairie).

Pour cela, la mairie a reçu un devis de l'entreprise « La Manière et la Matière » - Samuel FAIVRE-PIERRET des Fournets. Le montant des travaux de 12 865.00 € HT, comprend :

- ✓ La dépose de l'ensemble des éléments constituant le monument à l'aide d'un camion grue,
- ✓ La déconstruction du socle existant, la préparation et remis en enrobé du site (30 m²),
- ✓ La repose de la base, du fût, du chapiteau et du « poilu » sur son socle béton,
- ✓ Le gommage de l'ensemble et la redoreure des plaques,
- ✓ La reprise de nombreuses fissures sur le « poilu ».

Pour financer ces travaux, il est proposé le plan de financement suivant :

- DETR (35%) :	4 502.00 €
- Office National des Anciens Combattants (ONAC) (20% - plafonné à 1 600.00 €)	1 600.00 €
- Le Souvenir Français (20%) :	2 573.00 €
- Fonds Propres :	4 190.00 €

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le plan de financement ci-dessus, et autorise Mme le Maire à effectuer les demandes d'aides auprès de ces organismes.

20191007-07 Décision modificatives n°1 – Budget communal

Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique, que suite au nouvel emprunt contracté en cours d'année, pour la réalisation des travaux de voirie à Derrière-le-Mont, il manque des crédits au compte 1641 – Remboursement de capital d'emprunt.

Il convient donc de transférer des crédits du Compte 020 – Dépenses imprévues, au Compte 1641 pour un montant de 2 440.00 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20191007-08 Demande d'Intention d'Aliéner

► Vente PERSPECTIVE HABITAT / BULUT

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle AE 391, pour une surface de 4 ares 08 ca, sise 32 rue de Neuchâtel.

► Vente GAIFFE / MYOTTE-DUQUET

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle ZH 56, terrain et maison, pour une surface de 12 ares 92 ca, sise 3 Champ Blondeau.

► Vente NICOLAS / PERSPECTIVE HABITAT

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles AB 176-177, terrain et immeuble à rénover, pour une surface de 10 ares 43 ca, sise Place des Minimes.

► Vente BILLOD / TRIPONNEY

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles AB 128 et 415, et ZH 199 pour une surface de 13 ares 60 ca, sise 4 rue du Pré Louvet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder à l'acquisition des biens ci-dessus. La commune de Montlebon ne fera donc pas valoir son droit de préemption sur la vente de ces biens.

20191007-12 Questions diverses

- **Accueil Périscolaire :**
Face à une hausse importante des effectifs de fréquentation de l'accueil périscolaire, et après avoir pris attache avec la sous-Préfecture et la DDSCPP, la Mairie a obtenu une dérogation pour 20 places supplémentaires, lui permettant ainsi d'accueillir jusqu'à 160 personnes le midi, dans les locaux du périscolaire.
Afin d'être le plus équitable possible dans la réponse aux besoins des familles, 3 critères de priorité ont été défini :
 - Les enfants des hameaux environnants et les élèves de la classe UETED qui n'ont pas de transports méridiens
 - Les enfants dont les 2 parents travaillent
 - Les enfants de familles monoparentales

- **Point sur les travaux :**
 - Travaux d'AEP Sur le Fourg – Travaux terminés
 - Travaux de voirie Rue de la Combotte – Travaux terminés

- Travaux d'aménagement du petit square à l'angle de la rue du Champs la Gaude et rue de la Vigne – seront terminés courant de la semaine du 14/10/2019
- Aménagement cour de l'Ecole : les arbres seront plantés pendant la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint
- Commande de 5 barrières auprès de l'entreprise IDVERDE (montant du devis : 1 275.00 €) – à poser le long de l'Ecole, côté Rue de la Vigne, pour la sécurité des enfants ayant accès à la crèche et à l'école. De nouvelles places de parking ont été créées. Il sera prochainement mis en place des panneaux « dépose minute » pour ces nouvelles places.
- Demande de subvention de Mme Aline LOSA – Coiffeuse – une réponse lui sera faite afin de lui préciser que le Conseil Départemental, ordonnateur des travaux de la RD 48, prévoit une aide pour perte du chiffre d'affaire aux entreprises et commerces impactés lors de travaux.
- Action de parrainage franco-suisse : le canton de Neuchâtel lance une action de parrainage et invite la commune à parrainer une borne frontière. Le conseil municipal donne son accord pour parrainer la borne n°51.
- Réunion à destination des élus pour la programmation des projets financés par la P@C jeudi 24 octobre à 16h45 à la Mairie de Morteau
- Réunion publique pour le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) – Mardi 29 octobre 2019 – 19h - à la Mairie de Montlebon
- Réunion de présentation du projet de Parc naturel régional du Doubs Horloger – Mardi 22 octobre 2019 à 20 h à Morteau – Château Pertusier
- Salon des Maires – à Besançon les 10 et 11 octobre 2019
- Congrès des maires à Paris du 18 au 21 novembre 2019.

20191007-13 Prochaine réunion du Conseil municipal

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu Lundi 18 novembre 2019.

La séance est levée à 22h30.

**Le Maire,
Catherine ROGNON**

